

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 4 NOVEMBRE 2021 - SALLE DU CHÂTEAU - CHÂTEAU D'AIGLE

Président : M. Didier BADAN
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : M. Jean-François CROSET
M. Nicolas BIFFIGER
Huissier : M. Laurent RISSE

M. le Président ouvre la 3ème séance de la législature 2021-2026, il est 20 h 00.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de **56 Conseillers** (11 excusés, 3 absents). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Une interpellation a été remise au Président dans les temps. Il est proposé à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour en conséquence, en ajoutant le point 4.1, soit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2021

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021

1.5 Communications du Président

2.1 Rapport-préavis municipal N° 2021-18 du 10 mai 2021, relatif à la réponse au postulat de M. Lionel Bileci intitulé « Pour une incitation à baisser la vitesse sur la route de transit et pour plus de sécurité et de confort acoustique pour les riverains » et au postulat de M. Philippe Pasche intitulé « Fluidité et sécurité du trafic au

carrefour de la route d'Evian avec la route de Transit ainsi qu'irrigation et desserte des quartiers adjacents à la route de Transit »

2.2 Rapport-préavis municipal N° 2021-24 du 16 août 2021, relatif aux réponses au postulat de Mme Kathryn Hess Bellwald (Entente Aiglonne), déposé le 28 mars 2019, intitulé « Pour la mise en œuvre progressive d'un éclairage public intelligent à Aigle »

3.1 Postulat PLR « Cybersécurité »

4.1 Interpellation PSA « Les ponts d'Aigle »

5. Communications de la Municipalité

6.1 Question de M. Jean-François SCHNEGG, pour les Vert.e.s. & Ouverts, intitulée : « Les sols de la commune sont-ils sains ? »

6.2 Question de Mme Anne CROSET, pour l'Entente Aiglonne, intitulée : « Aigle, ville-étape du Tour de France 2022 : CHF 220'000.- d'argent public. Pour qui ? Pourquoi ? »

6.3 Propositions individuelles

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres modifications, au vote, il est **accepté à l'unanimité** des membres présents tel que modifié.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

M. le Président informe avoir reçu quelques demandes de corrections qui sont les suivantes :

- En page 9, intervention de Mme CROSET : il faut lire "si elle se **trompe**", et non « si elle se trouve ».
- En page 9, intervention de Mme CROSET : il faut lire "et bien que nous soyons .. ».
- En page 9, intervention de Mme CROSET : il faut lire " d'attendre naturellement le **plan** climat ».
- En page 18, intervention de M. SCHNEGG : il faut lire « **GAIA** ».

La discussion est ouverte. Le procès-verbal n'appelant pas d'autre commentaire, il est soumis au vote. A main levée, celui-ci est **accepté à l'unanimité** des membres présents tel que modifié.

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

M. le Président informe avoir reçu quelques demandes de corrections qui sont les suivantes :

- En page 2, intervention de Mme CROSET : il faut lire "**courrier**" au singulier.
- En page 6, intervention de Mme CROSET : il faut lire "Elle ne pouvait pas **préaviser** » au lieu de « réaliser ».

La discussion est ouverte :

Mme Emmanuelle **EMERY** (les Verts), dans son intervention en page 8, demande de corriger : « Ensuite, M. le

Président a précisé que s'il y a un chemin qui passe devant chez soi, il est possible de faire opposition » par « Ensuite, M. le Président a précisé que s'il y a un chemin qui passe devant chez soi, il est possible de **faire partie de la commission** ».

Le procès-verbal n'appelant pas d'autre commentaire, il est soumis au vote. À main levée, celui-ci est **accepté à la majorité** des membres présents (1 abstention), tel que modifié.

1.5 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Commission de recours en matière de taxes et d'impôts : la commission s'est constituée avec, à la présidence, M. Philippe PASCHE (PLR) ainsi qu'avec une greffière en la personne de Mme Emmanuelle EMERY (les Verts)

Interpellations : M. le Président a refusé dernièrement, 3 interpellations. Comme mentionné à tous les auteurs, il rappelle l'art. 62 du règlement du Conseil : « *Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration* ». Cela veut dire que les questions doivent se porter uniquement sur la gestion effectuée et non sur ce qu'elle pense faire. Une séance est organisée avec les Chefs de groupe le 16 novembre prochain, afin de pouvoir mieux débattre sur ce point.

Préavis : lors des deux dernières séances du Conseil, M. le Président a été plusieurs fois interpellé par le PLR lui faisant part d'un préavis resté en suspens et non débattu. L'auteur du rapport lui-même l'a interpellé à ce sujet. Il tient à rappeler que ce dossier a été traité à la séance du Conseil du mois de juin dernier. Il est donc clos, puisqu'il a été discuté et voté.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 RAPPORT-PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2021-18 DU 10 MAI 2021 RELATIF À LA RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LIONEL BILECI INTITULÉ «POUR UNE INCITATION À BAISSER LA VITESSE SUR LA ROUTE DE TRANSIT ET POUR PLUS DE SÉCURITÉ ET DE CONFORT ACOUSTIQUE POUR LES RIVERAINS» ET AU POSTULAT DE M. PHILIPPE PASCHE INTITULÉ «FLUIDITÉ ET SÉCURITÉ DU TRAFIC AU CARREFOUR DE LA ROUTE D'EVIAN AVEC LA ROUTE DE TRANSIT AINSI QUE IRRIGATION ET DESSERTE DES QUARTIERS ADJACENTS À LA ROUTE DE TRANSIT»

M. Cyril **ZOLLER** (Alternative) donne lecture de l'introduction et des conclusions du rapport.

La discussion est ouverte :

M. Marco **ALLENBACH** (PSA), en tant que commissaire, souhaite ajouter un commentaire sur une discussion qu'il y a eu lors de la séance de commission, par rapport à la difficulté qu'il y avait en son sein, à se déterminer sur ces objets, en n'ayant pas connaissance de la globalité de ce qui était prévu. Car en termes de mobilité, on ne parle que d'un carrefour, que d'une route de transit et c'est toujours difficile. Il aimerait que l'idée de refuser ce préavis ne soit pas considérée comme un camouflet par la Municipalité actuelle, puisque c'était la législature précédente qui aurait dû réaliser un certain nombre de rapports pour ne pas surcharger le nouvel Exécutif, mais plutôt comme quelque chose qui l'invite à aller de l'avant. La réponse à ces postulats ne fait pas nécessairement l'objet d'une nouvelle commission adhoc, mais pourrait être tout à fait intégrée par une commission portant sur le plan de législature ou un autre programme de la Municipalité concernant ces objets, d'un côté un peu plus global.

M. Samuel **OBI** (les Verts) intervient également en tant que membre de la commission. On vient avec ce projet d'urbanisme et de mobilité qui est un thème récurrent. Durant la commission, il a eu l'impression que le postulat manquait de ressources au sein de la commune. Comment la Municipalité pense gérer la suite des opérations ? Il y a beaucoup de projets d'urbanisme, le PDCom, le projet agglo ; la commune est-elle suffisamment dotée de ressources professionnelles pour gérer tout cela ?

M. Louis **GOY** (les Verts) : le rapporteur de la commission n'a pas lu tout le rapport, mais il souhaiterait avoir une précision, notamment sur la mise à l'enquête du carrefour Pré d'Emoz puisqu'il semblerait qu'il ait été dit que cette enquête serait retirée alors que ce n'est pas le cas.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, assure qu'aujourd'hui, l'administration communale est dans le tir dans son contingent de personnel. Elle est consciente qu'à l'avenir, avec tous les projets qui arrivent, il y a une réflexion qui doit être faite par rapport à cela et il n'est pas impossible d'avoir d'autres engagements liés à ces projets de grande envergure, ainsi que sur toutes les procédures du projet Chablais Agglo qui apporte aussi son soutien. Pour terminer, la Municipalité souhaite retirer le préavis afin de pouvoir y répondre dans le futur avec un projet plus concret par rapport à ces zones qui posent souci pour la mobilité.

M. le Président demande à Mme ALLORA de bien vouloir confirmer le retrait de ce préavis.

Mme Maude **ALLORA** le confirme.

Mme Emmanuelle **EMERY** (les Verts) revient sur ce qui est écrit dans le rapport, qui dit que la mise à l'enquête du carrefour de Pré d'Emoz va être retirée et demande si cela est exact.

M. Guy-Serge **BAER** (EA) rappelle que lors de la session précédente, il a été discuté du PDCom, qui, avec regret, a été divisé en deux zones. En conséquence, on revient sur la probabilité de cette route de transit qui devrait être intégré dans la globalité du développement de la commune. C'est une réalité. Et c'est justement la route de Transit qui fait frontière et qui pose problème, alors qu'il a été clairement dit qu'elle doit être poreuse. Il invite largement la Municipalité, à terme, de faire un vrai projet pour conceptualiser cette porosité au niveau de cette route.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, pour répondre à Mme la Conseillère E. EMERY, la mise à l'enquête ne sera pas retirée. Toutefois, les opposants ont été entendus, la procédure est actuellement en cours, des propositions d'adaptation de carrefour seront faites dans les prochaines semaines et il croit pouvoir dire que les oppositions ont été largement entendues, que ce soit par des responsables de la Municipalité, des services communaux ou cantonaux. Par rapport à la route de Transit, M. le Syndic déclare sortir d'une séance avec la DGMR. Il indique qu'il n'est pas toujours simple d'échanger avec les services cantonaux, sans leur jeter la pierre. Mais il rappelle qu'il s'agit d'une route cantonale ; ce qui lui a été clairement signifié durant la séance, c'est qu'ils faisaient ce qu'ils voulaient sur cette route. On peut donc imaginer le ton de la discussion. Puis clairement, il a été indiqué à la DGMR que différentes planifications sont en cours, notamment dans le cadre du PDCom, le PDICOM, que les volontés étaient claires par rapport à l'agglomération et que nous avons clairement un dialogue et une collaboration à entretenir. Cette séance n'a pas pu être terminée sur un accord, il tentera à nouveau d'ici à deux semaines. Mais M. DEVAUD confirme que les relations ne sont pas forcément très simples avec ces services cantonaux, propriétaires de la route. Il leur a indiqué pouvoir très bien reprendre cette route et racheter cet espace, la réponse qui lui a été donnée est : *« lorsque l'on veut acheter un objet, il faut être deux »*.

La discussion n'étant plus demandée, le préavis étant retiré, M. le Président tient à préciser que les postulats de MM. BILECI et PASCHE restent toujours d'actualité et il rend la Municipalité attentive, selon l'art. 61 du règlement du Conseil, qu'il existe un délai de réponse pour le traitement de ceux-ci.

2.2 RAPPORT-PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2021-24 DU 16 AOÛT 2021 RELATIF AUX RÉPONSES AU

POSTULAT DE MME KATHRYN HESS BELLWALD (ENTENTE AIGLONNE), DÉPOSÉ LE 28 MARS 2019, INTITULÉ « POUR LA MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE D'UN ÉCLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT À AIGLE »

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) donne lecture de l'introduction, des vœux et des conclusions du rapport.

La discussion est ouverte :

Mme Catherine **KRÜMEL** (EA), au nom de Mme la Conseillère K. HESS BELLWALD, remercie la Municipalité pour le préavis et la commission pour son travail. Elle regrette toutefois le délai pour la réponse apportée.

Mme Mito **DINI** (PSA) ajoute, qu'étant donné l'urgence d'agir pour le climat, il est essentiel que l'éclairage intelligent soit intégré au futur « plan climat communal » et que nous puissions réguler l'impact lumineux des bâtiments communaux et des commerces. Nous comptons sur la Municipalité pour qu'elle tienne compte des vœux exprimés et qu'elle mette à disposition les moyens nécessaires pour mettre en œuvre rapidement l'amélioration d'éclairage public d'Aigle.

Mme Anne **CROSET** (EA) ajoute que Mme HESS BELLWALD est pleinement satisfaite des vœux émis par la commission. Et pour la bonne forme, Mme CROSET aimerait savoir si la Municipalité les accepte et les prend en compte.

Mme Madeleine **DROZ** (les Verts), au nom du groupe Les Vert.e.s et Ouverts, remercie pour le travail accompli concernant les luminaires et la prise en considération de l'impact et de l'urgence climatique. L'inquiétude du groupe, par rapport au dossier, est que les luminaires sont changés en LED uniquement lors de rénovations. Et vu l'augmentation rapide des coûts au niveau électricité, il pense qu'il faudrait faire un changement rapide de tous les luminaires n'étant pas encore en LED, dans le courant 2022 et non de le faire partiellement. Cela engendre un coût, certes, mais cela rapportera à long terme aux niveaux écologique et financier. Le groupe appuie aussi les trois vœux de la commission. L'urgence est là, il est normal et primordial d'agir vite. Vu l'article dans le Riviera-Chablais du 3 novembre, les Aiglons comptent sur le Conseil et il faut agir rapidement. Si la Municipalité et le Conseil communal s'engagent à faire des gestes concrets en modifiant les éclairages rapidement, cela montrera le souci qu'ils ont à préserver l'environnement et ceci, en réduisant les coûts et en limitant la pollution lumineuse nocturne. Il faudra alors agir sur l'enveloppe budgétaire et sur la biodiversité de la commune. C'est pourquoi, les Vert.e.s & Ouverts estiment que ce projet doit être réalisé dans les meilleurs délais et qu'il doit être un projet prioritaire.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, remercie la commission pour ses vœux et son rapport qui est venu compléter le rapport-préavis. Un rapport-préavis où il peut indiquer qu'il a été une course de relais entre les deux Exécutifs, une espèce de travail à quatre mains. Pour les vœux, la Municipalité y adhère pleinement et va tout faire pour les mettre en application avec les réserves d'usage concernant notamment ce qui ne fait pas partie de son administration. Comme par exemple les commerces. La Municipalité peut discuter avec eux, mais ne peut pas tout leur imposer ainsi. Par rapport au timing qui a été mentionné, il est tenu et aboutira sur un préavis avec des montants qui seront votés à ce moment-là par le Conseil, pour réaliser ces économies d'énergie. Comme cela a été dit, c'est un geste pour la planète dans une période d'urgence climatique et il faut absolument pouvoir avancer sur ce domaine-là, comme dans d'autres. Ces domaines qui sont devant nous sont multiples et variés. Pour terminer, le prix de l'énergie commence à augmenter de manière assez forte et l'estimation de l'économie financière sur l'énergie qui a été faite au moment du préavis est sans doute déjà un peu supérieur. Si malheureusement ces coûts continuent à augmenter, le corollaire, c'est qu'en agissant vite, nous économiserons plus.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président donne à nouveau lecture des conclusions de la commission qui ne diffèrent pas de celles du préavis et fait passer l'objet au vote :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis 2021-24, relatif aux réponses au postulat de Mme Kathryn Hess Bellwald (Entente Aiglonne », déposé le 28 mars 2019, intitulé « Pour la mise en œuvre progressive d'un éclairage public intelligent à Aigle » ;
- **Où** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2021-24 détaillant les mesures d'amélioration possible dans la gestion communale de l'éclairage public ;
2. De prendre note que la Municipalité a débuté les études pour la mise en place d'un plan directeur de l'éclairage public ;
3. De considérer que ce rapport-préavis vaut réponse au postulat de :
 - Mme la Conseillère communale Kathryn Hess Bellwald (Entente Aiglonne), déposé le 28 mars 2019, intitulé : « Pour la mise en œuvre progressive d'un éclairage public intelligent à Aigle ».

A main levée, le préavis est **accepté à l'unanimité** des membres présents.

3. POSTULATS DÉPOSÉS

3.1 POSTULAT "CYBERSÉCURITÉ".

Mme Danielle **GOSTELI-JAQUEMET** (PLR) donne lecture du postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les médias ont récemment révélé que plusieurs communes vaudoises, dont Rolle et Montreux, avaient été victimes d'importantes cyberattaques aux conséquences encore floues, mais relativement graves.

La Municipalité a déjà eu l'occasion d'évoquer la question pour notre Ville lors de la séance du Conseil communal du 15 septembre écoulé.

Le sujet revêt cependant suffisamment d'importance pour la sécurité des données de nos citoyens et celles de l'Administration communale.

Il justifie donc une analyse plus approfondie des risques encourus et des moyens mis en place ou à prendre pour y faire face.

Nous ne voulons pas voir Aigle s'ajouter à la liste des victimes informatiques.

Nous déposons donc le présent postulat avec demande de renvoi direct à la Municipalité pour analyse de la situation et des mesures prises ou à prendre avant qu'il ne soit trop tard. »

La discussion est ouverte :

M. Cyril **ZOLLER** (AlternativeS) remercie M. le Conseiller N. BIFFIGER pour ce postulat très important. Il donne l'impression d'enfoncer des portes ouvertes puisque le 15 septembre, il y avait déjà eu cette discussion, mais l'importance est définitivement là. Il le salue, puisque cela fait quelques années que le groupe Alternative-Les Verts avait discuté de cela en commission de gestion et n'avait pas été pris très au sérieux. Aujourd'hui, l'urgence est là et il faut aller plus loin. Il espère, et il fait confiance à la Municipalité pour mettre les moyens qu'il faut à disposition. On parlait tout à l'heure de mettre les moyens dans certains services, cela fait plusieurs années que dans le service informatique, il faut absolument mettre plus de moyens, les moyens nécessaires. Il fait confiance à la Municipalité pour mettre au budget qui va être voté dans quelque temps, qu'une mention soit faite, car cela devient très dangereux. Il faut absolument aller plus loin. Il faut absolument que l'informatique soit un point crucial.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) revient sur la séance de Conseil du 15 septembre dernier où il avait posé la question de savoir ce qu'il en était de la cybersécurité à Aigle. La réponse que M. le Syndic a donnée était pour lui, tout à fait claire. Tout est sous contrôle, tout va bien. Il trouve curieux que ce postulat arrive ainsi un mois après, car il ne voit pas très bien en quoi cela va changer quoi que ce soit. Personnellement, il trouve que ce postulat risque d'arriver à un moment où la Municipalité est très chargée, ensuite, il y a un certain nombre de préavis dont un a été voté ce soir et il se pose la question de savoir si ce postulat ne va pas donner un surcroît de travail à la Municipalité. Il a appris, ces cinq dernières années, qu'il fallait lui faire confiance. En ce qui le concerne, la réponse de la Municipalité lui a donné une réponse qui le satisfait. Alors : « *Tutto bene !* »

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, ne peut pas dire grand-chose si ce n'est qu'il peut rassurer sur une situation qui est sous contrôle. La commune est dans une phase de planification, de déménagement et donc de changement d'habitudes et elle a tendance à pouvoir profiter positivement de changement d'habitudes aussi, au sein de l'administration. La Municipalité voit dans ce postulat comme une possibilité de pouvoir, une fois ce déménagement procédé et un certain nombre de mesures et une certaine vague de pression sur la cybersécurité passée, espérer, dans une petite année, pouvoir faire un état et un rapport de ce qu'il se fait réellement dans la commune pour endiguer cette problématique et se prévaloir de mésaventure. Une cellule de crise est en train d'être constituée et il faut espérer ne jamais avoir besoin de l'activer, mais il faut être prêt le moment venu. En termes d'informatique, il ne faut pas dire publiquement ce qui se fait, et le cas échéant, M. **DEVAUD** reste à disposition en bilatérale pour rassurer les Conseillers sur certains points. Toutefois, la thématique est là. En ce qui concerne les pare feux, filtres antispam, changement de mot de passe, archivage des fichiers, sauvegardes, etc... tous ces éléments, additionnés à des comptes d'administrations différents pour chaque invitation, pas d'accès wi-fi sur le réseau communal et des informations régulières, font partie des mesures qui courent, qui ont été déjà prises par le passé et qui sont renforcées. Il invite à renvoyer le postulat à la Municipalité.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président fait passer l'objet au vote :

Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de M. Nicolas BIFFIGER, pour le groupe PLR, intitulé « Cybersécurité ».

A main levée, **le postulat est renvoyé à la Municipalité à la majorité** des membres présents. (4 avis contraires, 11 abstentions)

4. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

4.1 INTERPELLATION "LES PONTS D'AIGLE"

M. Joël **LAUNAZ** (PSA) donne lecture de son interpellation.

« Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,
En me promenant le long de la grande eau, j'ai remarqué que le pont dit "toboggan" avait plusieurs plaques de béton tombées laissant apparaître des bouts de ferraille (voir Photos) d'où mon inquiétude pour tous les ponts.

Ce qui amène les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle établi un planning d'entretien ?
2. Existe-t-il un état des lieux des ponts sur le territoire communal ?
3. La Municipalité a-t-elle pris contact avec les services cantonaux pour l'entretien des ponts qui sont de leur compétence ? »

La discussion est ouverte :

Réponse de M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal :

1. La Municipalité a-t-elle établi un planning d'entretien ? **OUI**
2. Existe-t-il un état des lieux des ponts sur le territoire communal ? **OUI**
3. La Municipalité a-t-elle pris contact avec les services cantonaux pour l'entretien des ponts qui sont de leur compétence ? **OUI**, une séance est d'ores et déjà fixée le 17 novembre prochain.

En effet, une étude globale a été menée par un bureau d'ingénieur spécialisé en 2019, inventoriant 29 ponts et autres ouvrages. Elle dresse un état général de ces ouvrages en proposant des mesures à prendre, un planning de réalisation, une estimation financière pour chaque ouvrage, qui a permis d'arrêter un ordre de priorité. Les travaux résultant de cette étude ont été inscrits dans le plan des investissements 2021-2026 pour un montant de CHF 2'350'000.-. Un préavis sera établi prochainement et sera soumis au Conseil afin de pouvoir entreprendre ces travaux rapidement.

M. le Municipal **DUROUX** considère ainsi avoir répondu à l'interpellation.

M. le Conseiller J. **LAUNAZ** se dit satisfait de la réponse municipale et M. le Président clôt la discussion.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

En préambule, M. Le président, salue la présence incorporée de la Municipalité.

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal :

Rénovation Hôtel de Ville : les procédures et études définitives concernant la rénovation avancent bien et arrivent à bout touchant. Le planning est pour l'heure, maintenu. De plus, les mises à l'enquête de la démolition de l'ancien hôpital ainsi que des déplacements des 13 conteneurs M-Box pour l'administration communale vont être déposées ces prochains jours. Pour information, les locataires cantonaux et notamment l'Office des poursuites, déménageront leurs bureaux dans l'ancien bâtiment de la Fondation Manzini le 19 novembre prochain et la Justice de Paix le 16 décembre. Quant à l'administration communale, le déménagement est prévu dans le courant du premier semestre 2022. Lors des discussions avec les services cantonaux concernant le retour à l'Hôtel de Ville une fois les rénovations terminées, ceux-ci ont demandé des surfaces de bureaux supplémentaires afin d'être aux normes dans les surfaces de bureaux par rapport à la grandeur du District. L'objectif de la Municipalité est de conserver tous ces services cantonaux dans le bâtiment administratif.

Cela aura l'avantage d'apporter à la commune des revenus locatifs supplémentaires conséquents, mais à contrario, cela provoque une diminution de surface pour l'administration communale, ce qui, pour la Municipalité, est difficilement supportable à partir du moment où elle rénove son propre Hôtel de Ville. Le but étant tout de même d'avoir au minimum la même surface au sol, voire plus.

C'est pourquoi, la Municipalité va déposer ces prochaines semaines un préavis pour un crédit complémentaire qui permettrait :

1. De surélever d'un étage l'annexe de l'Hôtel de Ville en dessus du bar 118 et ainsi de gagner des surfaces supplémentaires nécessaires à son administration.
2. De faire une proposition concernant le chauffage à énergie renouvelable du bâtiment, car le crédit qui lui a été attribué par son Conseil lors du préavis initial, n'est pas du tout en adéquation avec les prix du marché. De plus, l'arrivée prochaine du chauffage à distance de la Satom, lui impose une solution temporaire.
3. De proposer également la rénovation du parking de l'Hôtel de Ville. Celui-ci n'était pas prévu dans le préavis initial et, après analyse par un bureau d'études, celui-ci n'est plus du tout aux normes sécuritaires et demande une totale rénovation.

Locations des refuges communaux : du 1er novembre au 1er avril, les refuges communaux sont normalement fermés. Dans le cadre des mesures post-covid et comme l'année précédente, la Municipalité a décidé de laisser le refuge du Fahy et uniquement celui-ci, ouvert et à disposition de location pendant cette période.

Sport : pour la 2ème année consécutive, la Municipalité a décidé de proposer une offre sportive à la population, intitulée « *Freesport* » avec l'ouverture gratuite des salles de sports du Collège de la Grande-Eau, les samedis et dimanche du 6 novembre au 26 mars 2022. Cette offre s'adresse, tous les samedis de 18h à 21h30 aux jeunes de 10 à 25 ans, encadrés par l'AJA et un dimanche sur deux aux adultes de 10h à 12h encadrés par des prestataires privés aiglons et des sociétés locales. Le programme et les informations complètes se trouvent sur le site Internet aigle.ch/sport.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal :

Travaux d'entretien et de curage de la Grande-Eau : lors des crues exceptionnelles du mois de juillet, la Grande-Eau a charrié un important volume de matériaux. Afin d'assurer la sécurité du cours d'eau, la commune procède actuellement aux travaux d'entretien et de curage de la Grande-Eau, en amont de la herse située au chemin de l'Écluse. Une entreprise a été mandatée pour procéder à l'évacuation et au recyclage d'environ 2'000 m3 de gravats et de cailloux.

Travaux à la ruelle du Grenier : des travaux importants de remplacement des infrastructures souterraines sont actuellement entrepris à la ruelle du Grenier. Tous les services, à savoir EC, EU, électricité et gaz seront remis à neuf. De ce fait, la ruelle est fermée à la circulation jusqu'à la fin de l'année.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale :

Association AMIS : à la suite du départ à la retraite de M. Serge PACCAUD qui assurait la coordination de l'association à un taux de 80 %, l'EERV (Eglise Évangélique Réformée du Canton de Vaud) qui prenait en charge intégralement le salaire de M. PACCAUD, a décidé de diminuer son soutien et accorder à l'Association Amis, une nouvelle subvention couvrant un poste à 20 % uniquement. L'Association AMIS, s'est donc tournée vers la commune pour une demande d'aide supplémentaire afin de continuer leurs activités dans de bonnes conditions avec un encadrement professionnel adéquat. AMIS étant un partenaire important pour la Municipalité et la commune dans le quartier de la Planchette et afin d'assurer une bonne cohésion sociale, la Municipalité a décidé d'augmenter sa subvention de CHF 55'000.- en la portant à CHF 100'000.- sous réserve de l'acceptation du budget 2022 par le conseil communal.

Cette décision est soumise à certaines conditions telles que :

- Une présence accrue de l'association près des installations sportives et dans le quartier de la Planchette.

- La présence d'un membre de la Municipalité au comité.
- Une collaboration plus importante avec l'AJA (Association pour la jeunesse Aiglonne).

ARASAPE Réseaux Enfants Chablais : lors de l'Assemblée Intercommunal du 28 octobre dernier, les délégués des communes ont accepté le budget 2022 pour l'accueil de jour. Ce budget comprend une valorisation importante des accueillantes en milieu familiale (Maman de jour).

Les mesures acceptées sont les suivantes :

- Un 13ème Salaire établi sur la moyenne annuel.
- Une récompense pour la fidélité sous forme de prime aux 5 ans, 10 ans, etc.
- Un forfait administratif mensuel afin de reconnaître le temps passé hors enfants afin d'effectuer les tâches administratives, les courses, le ménage qui sont des éléments indispensables pour un accueil adéquats des enfants.

Cette activité se professionnalise de plus en plus, et est un maillon très important des solutions d'accueil dans notre région en supplément des structures collectives (crèche et UAPE). Le réseau espère de cette manière également étoffé leur nombre. D'ailleurs, nous sommes en recherche continue de nouvelles AMF. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au Réseau Enfants Chablais pour tous renseignements.

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal :

Pompiers : aujourd'hui a eu lieu la journée de recrutement dans les cantons du Jura, Neuchâtel, Fribourg et Vaud. Un peu moins d'une dizaine de personnes se sont intéressées, un peu plus lors du focus organisé pendant la journée. Il espère que ces graines qui sont venues voir ce que représentait le fait de s'impliquer pour la communauté avec le SDIS vont pouvoir être arrosés et poussés comme il faut. Il rappelle également qu'il n'y a pas que les hommes qui peuvent faire partie du SDIS, les femmes aussi. Il se trouve que les personnes qui ont répondu présentes étaient 100 % masculines.

Fin d'année : la fin d'année va être animée au niveau de la commune qui travaille main dans la main avec Aigle Cité et l'ATALC. Il y aura le Marché Jérusalem sous une forme « Covid compatible », un marché de Noël depuis début décembre jusqu'à Noël, avec des animations, une ambiance festive aussi bien qu'elle puisse être faite avec l'ambiance actuelle et surtout, pour retrouver un minimum de normalité et passer une période de l'Avent la plus agréable possible.

Art : la commune a fait l'acquisition de la « leçon de taille » de M. Raphy BUTTET, œuvre exposée durant cette saison à Ailyos, derrière le château. Dans le château, se trouve le tableau de Frédéric ROUGE et depuis l'œuvre de M. BUTTET, il peut être vu où était Frédéric ROUGE quand il a peint son tableau. L'idée est de mettre en valeur l'un et l'autre et de faire en sorte que les très nombreuses personnes qui viennent et admirent ce château de l'extérieur, fassent le pas et viennent pour aussi l'admirer depuis l'intérieur.

M. Grégory DEVAUD, Syndic :

En complément des propos de M. le Municipal S. MONTANGERO, il encourage aussi à admirer les peintures réalisées par un peintre local, sur un édifice d'une société électrique bien connue que l'on voit depuis le pont de la Grande-Eau, société avec laquelle la commune a pu avoir une excellente collaboration et qui met aussi en avant le peintre Rouge.

Échange de parcelles : la commune a procédé à un échange de parcelle avec M. Olivier GACHNANG à la rue du Molage, consécutive à sa construction. Cela rentre dans les compétences municipales, avec moins de 50 m² d'échanges de part et d'autre, pour un montant inférieur à CHF 10'000.- de solde au compte de la commune.

Vendanges : le résultat des vendanges s'est soldé, pour les blancs, avec une moyenne des sondages se situant entre 74 et 80 degrés Oechsle et pour les rouges entre 87 et 98 degrés Oechsle. Une bonne nouvelle du côté des blancs puisque la cave communale a encavé 47'300 kg sur 69'600 kg de ses possibilités, ce qui représente 22 % de baisse. Pour celles et ceux qui connaissent le milieu, c'est plutôt une bonne moyenne pour l'année, un bon résultat. Ses remerciements vont à l'ensemble des vignerons tâcherons. Du côté des rouges,

seuls 700 kg sur plus de 8 tonnes de possibilités ont été encavés, tout a été laminé avec plus de 91 % de pertes.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

6.1 QUESTION SIMPLE "LES SOLS DE LA COMMUNE SONT-ILS SAINS?"

M. Jean-François **SCHNEGG** (les Verts) donne lecture de sa question :

« La presse a récemment rapporté des informations inquiétantes à propos de la pollution à la dioxine des sols en Suisse. On parle de 40'000 sites pollués en Suisse.

La presse révèle que certains des sites pollués nécessitent des assainissements. Se pose la question des coûts remboursement et responsabilités. Cette situation risque de coûter cher et longtemps. La recherche de pollution des sols nous paraît dès lors urgente. Par ailleurs, la population mérite une information spécifique à ce propos. En tant que gestionnaires du bien public, vous devez être en mesure de répondre à ses questions.

Je vous demande donc, au nom du groupe les Vert.e.s et ouverts,

- 1) A-t-on réalisé des dosages de polluants, dioxine ou autres, dans les sols de la commune ?
- 2) Si oui, quand et où ? Quels ont été les résultats de ces analyses et quelles en ont été les conséquences ? a-t-on limité l'accès à certaines zones ou a-t-on dû assainir certains terrains ?
- 3) A-t-on réalisé une cartographie des zones à risques de pollution de la commune ? Existe-t-il actuellement des activités à risques polluants sur la commune ou alentour ?
- 4) Avez-vous le projet de faire des analyses dans la commune ? sur quelle base allez-vous sélectionner les zones à analyser et les produits à rechercher ? »

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, apporte une réponse de temporisation. Il remercie M. SCHNEGG et son groupe pour les questions pertinentes posées. Elles se posent aussi au niveau de la Municipalité qui va répondre complètement dans un prochain Conseil, aussi vite que possible et aussi complet que nécessaire !

6.2 QUESTION SIMPLE " AIGLE, VILLE-ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE 2022 : CHF 220'000.- D'ARGENT PUBLIC. POUR QUI ? POURQUOI ?"

Mme Anne **CROSET** (EA) donne lecture de sa question :

« Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

Sans être enthousiasmée par l'arrivée du Tour de France sur le territoire communal en juillet 2022, Entente Aiglonne n'y est cependant pas hostile. Nous souhaitons simplement que la Municipalité place la dépense de CHD 220'000.- en perspective et informe convenablement le Conseil, des tenants et aboutissants de l'opération. Notons que, une fois encore, l'information aux Conseillers communaux a été émise après l'information tout-public de la TSR et de la presse.

Nous prions donc la Municipalité de nous éclairer sur les points suivants :

- Etant donné que cette dépense était parfaitement prévisible et que la voie budgétaire n'était pas souhaitable parce que trop opaque, la Municipalité est-elle disposée à présenter au Conseil un préavis par souci de clarté ?

- Ce préavis permettrait notamment de préciser quelles sont, selon elle, les retombées positives d'un simple départ d'étape du Tour de France et ceci pour l'ensemble de la collectivité aiglonne.
- S'agissant du financement du Tour de France en territoire vaudois, ledit préavis devrait aussi préciser les parts respectives des organisateurs du Tour, de l'UCI, du Canton et de la Commune de Lausanne.

A des fins de transparence, nous espérons vivement que la Municipalité émettra un préavis comportant ces données, dans les meilleurs délais. »

Mme Anne CROSET souhaite apporter un complément sur le montant annoncé qui dépasse très largement les compétences municipales et par conséquent, il incombe à l'Exécutif, de renseigner le Conseil honnêtement et correctement. Elle ne doute pas qu'il le fera.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, apporte les éléments de réponses suivantes :

"En réponse à votre « simple question » je me permets de vous apporter quelques éléments de réponses:

1. De manière totalement transparente le montant d'achat de l'épreuve se monte à Frs 240'000 TTC. Ce montant a été présenté sous embargo à la commission des finances lundi 11 octobre. Il comprend l'entier des prestations fournies par l'organisateur A.S.O. du Tour de France

2. Il est à compter un montant globalement similaire en prestations en nature fournies par les collectivités communales et cantonales en relation avec la sécurité, la signalisation, la logistique, la décoration, la promotion et la communication

3. Une subvention importante de la part du canton de Vaud est à percevoir, du fond du sport ou directement du SEPS, couvrant globalement 50% des frais effectifs

4. Nous avons la possibilité de solliciter du sponsoring et des participations. Un certain nombre de sociétés et de communes ont été et seront encore contactées dans ce sens. L'organisateur prévoit un large panel de contre-prestations.

5. S'il y a des charges, il y aussi des recettes. Elles sont également directes et indirectes. Plusieurs analyses sur des sites de départs similaires ont été menées. Elles révèlent des retombées directes dans la région de l'ordre de 7 mio et des retombées notamment médiatiques indirectes de l'ordre de 10mio.

Et sur ce dernier point, il est clairement visé que l'événement ne soit pas qu'un « one shoot » événementiel et médiatique, bien qu'extrêmement important (plus de 300mio de téléspectateurs) mais bien un véritable accélérateur en terme de politique publique multi sectorielle « vélo ». Ainsi les aspects liés à la mobilité douce, au tourisme, à la formation, à la jeunesse et à la santé, notamment, se doivent d'être intégrés dans une vision globale et générale et se retrouvent « boostés » par cet événement. Une communication et un plan d'action spécifique sera communiqué le 2 novembre par le canton et en début d'année par la Municipalité et l'organisation.

De plus, et concernant la gouvernance de l'organisation, il est prévu, avec nos partenaires que sont Chablais région et l'ATALC, de constituer une association, de la même manière que le fait Lausanne, mais à majorité décisionnelle pour la commune d'Aigle. Un projet de statuts est en cours de validation. Nous pouvons également considérer que l'organisation sera soutenue en majorité par des fonds publics, nous estimons donc judicieux que la commission des finances, au travers de préavis sur le budget qui comporte le montant maximum à engager par la Commune d'Aigle, soit informée totalement des tenants et aboutissants de l'organisation. Puis que la commission de gestion, effectue son contrôle au moment de l'étude de l'exercice 2022. Nous nous tenons bien sur à disposition pour toute autre question et information

à vous transmettre de manière totalement transparente."

Pour conclure, M. DEVAUD espère que tous s'enthousiasmeront avec cet évènement et ces annonces. Il faut voir, preuve à l'appui, dans le cadre du PDI, dans le PDCom, dans le cadre des contacts que la commune a avec d'autres entités cantonales, qu'elle souhaite vraiment promulguer Aigle comme étant une ville « *vélo* ». Il y a eu des erreurs dans le passé qu'elle va tenter de corriger ces prochains temps et de les adapter pour pouvoir véritablement mériter ce titre l'an prochain. En clin d'œil au journaliste dans la salle, M. le Syndic recommande la lecture du journal « Riviera Chablais » pour cet excellent article, avec l'entier de ces informations.

6.3 PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Philippe **BELLWALD** (EA) a une question portant sur la communication faite par M. le Municipal J.-L. DUROUX relative aux travaux à la ruelle du Grenier. Ces travaux qui sont lourds, donc a priori à prix coûteux, ont dû faire l'objet d'un préavis. Si oui, lequel ?

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond qu'il s'agit effectivement de travaux importants. La ruelle du Grenier n'est pas d'une longueur très conséquente. Ces travaux ont été planifiés dans le cadre du budget et attribués en fonction des soumissions qui ont été demandées. Cela n'a pas fait l'objet d'un préavis.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) comprend que le journal « *Aigle Info* » fait plaisir à toute la population. Cependant, il demande à la Municipalité pour quelle raison particulière, il est demandé à la Poste de les distribuer dans les 48 heures et si cela se fait toujours ainsi. Pour apporter un élément de réponse connu : donner à distribuer « *Aigle Info* » à la Poste dans les 48 heures coûte CHF 2'040.- par envoi alors que si ces documents sont remis une semaine avant pour qu'elle puisse les distribuer sans se bousculer, le montant est alors de CHF 900.-. C'est bien beau de parler toute la soirée d'économies, en voici une, d'un total de CHF 7'000.- par année. Il vaudrait peut-être la peine de se poser la question et de donner l'ordre à l'imprimerie de les leur donner une semaine avant.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond que le dernier devis qu'il a vu passer concernant l'envoi mentionnait un montant CHF 900.-. À présent, s'il y a une pression qui est mise sur les collaborateurs de la Poste, il s'en excuse, car ce n'est pas le but. L'idée, c'est d'avoir un rétro planning assez précis qui doit d'ailleurs arriver ces jours. Ce document a été validé il y a plus de deux semaines en Municipalité, pour précisément avoir un planning qui tienne la route. La commune a des conditions particulières avec la Poste, cependant, il vérifiera ceci, car il est attaché à toutes les économies. Mais clairement, M. le Syndic n'a pas connaissance de problématique ou de pression qui soit mise dans la distribution dans les deux jours. Suivant quand le matériel est livré par l'imprimeur, il peut y avoir une volonté de pouvoir le distribuer puisque si l'on donne les informations valables pour les mois de novembre et de décembre, c'est mieux qu'il arrive début novembre.

Il n'y a plus de question, M. le Président **clôt la séance à 21 h 25**.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Didier BADAN



La secrétaire :
Véronique DELADOEY